

INFO pour la fabrication du permis de conduire

N.B. : (Pour les conduite accompagnée : A faire uniquement à partir de 18 ans)

Voici quelques informations à connaître pour lancer la fabrication de votre permis de conduire après réussite à l'examen évidemment.

Cette démarche est imposée par la préfecture. Cependant vous avez plusieurs façon de la réaliser :

- Depuis chez vous sur votre ordinateur (GRATUIT)
- Depuis la maison des services publiques (GRATUIT)
- Depuis l'auto-école (PAYANT) contactez-nous pour connaître les modalités.

Vous devez :

- Aller sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Si vous n'avez pas déjà un compte de créé sur ce site il faut en créer un.
- Une fois sur l'espace conducteur de votre compte ANTS. Cliquez sur « *Commencer la demande* »

MOTIF DE LA DEMANDE (*Cliquez dans...*)

- Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire.
- Pour personne majeure
- Réussite à l'examen du permis
- NON (*OUI uniquement si vous avez passé le permis A1*)
- NON

ETAT CIVIL, ADRESSE ET CONTACT

- Vous remplissez les cases

PHOTO / SIGNATURE

- En cas d'e-photo (*nous vous le conseillons*), remplissez le champ "Code photo"

PIECES JUSTIFICATIVES

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- **CEPC** (*Votre feuille de résultat du permis marquée "FAVORABLE"*)
(*Pour les pièces justificatives ci-dessous il faut utiliser le menu déroulant "Type de pièce justificative à ajouter" situé en bas*) (*il faut ajouter uniquement celles qui vous concernent*)
- Attestation JDC (*Si vous avez -26 ans*)
- Attestation d'hébergement (*Si pas de justificatif de domicile au nom du demandeur de permis*)
- Pièce d'identité de l'hébergeant (*Si pas de justificatif de domicile au nom du demandeur de permis*)
- Permis de conduire actuel (*Si vous avez permis AM, A1, B, A2...*)
- ASSR 2 (*Uniquement pour la fabrication d'un premier permis et si vous êtes né après 01/01/1988*)
- Attestation sur l'honneur ([Cliquez ici](#)) si vous ne retrouvez plus votre ASSR2.

RECAPITULATIF

- Relisez attentivement avant de valider

CONFIRMATION

Bravo...vous avez réussi..... ;-)

En cas problème technique, administratif ou autres

Veillez contacter le service "permis de conduire-ANTS" au:

☎ 3400